



Mesures sanitaires de l'Église catholique en Hainaut pour préparer la reprise des célébrations publiques

Informations au 28 mai 2020

→ Ces informations sont envoyées aux curés et doyens. Merci de les transmettre à qui de droit (prêtres, diacres, secrétariats...) pour soigner une bonne communication.

Chers confrères,

A ce jour, nous n'avons pas encore de date précise de reprise des célébrations publiques, même si la question a été abordée par le Comité de Concertation, et que les Evêques multiplient les contacts. Les médias se sont fait l'écho d'une éventuelle reprise des célébrations pour la Pentecôte, mais cela semble désormais difficile.

Quand ces célébrations seront autorisées, vous recevrez un protocole précis à respecter. Ce protocole a été soumis au GEES et attend encore l'approbation finale du Conseil national de Sécurité.

Mais, en attendant cette reprise, nous pouvons déjà nous y préparer ! Voici un catalogue, non-exhaustif, de 12 mesures qui nous prépareront déjà à la reprise. Certaines vous ont déjà été suggérées.

1. Calculer la taille de votre église, et prévoir le nombre de personnes qu'elle peut accueillir (10 m² par personne). Le nombre maximum autorisé sera précisé ultérieurement.
2. Aménager les chaises ou les bancs en fonction du nombre permis, et en respectant la distance d'1,5m : soit ne garder que le nombre de chaises nécessaires, soit placer des autocollants pour limiter le nombre de places que l'on peut occuper sur les bancs.
3. Organiser déjà un plan de circulation dans l'église à l'aide d'éventuels panneaux de signalisation, flèches, autocollants, etc. en respectant la distance d'1,5 m et en évitant que les gens se croisent : quand c'est possible, prévoir une porte d'entrée et une porte de sortie ; laisser les portes ouvertes ; organiser un parcours à suivre pour gagner sa chaise, un parcours pour accéder à la sortie, un parcours pour la communion.
4. Organiser le nettoyage régulier de l'église et systématique des chaises après chaque célébration.
5. Prévoir l'information de tous par un bon affichage à l'entrée de l'église (vous avez déjà reçu une affichette du SAGEP).
6. Prévoir du gel hydro-alcoolique et des distributeurs (le SAGEP organise une commande groupée) ainsi que l'équipement nécessaire à la désinfection.

7. Retirer carnets de chant, livrets, prospectus et autres objets laissés à la disposition des fidèles.
8. Vider les bénitiers et, éventuellement, les couvrir.
9. Fermer les installations sanitaires ou en limiter très strictement l'usage ; si ce n'est pas possible, une personne devra être chargée d'en assurer la désinfection systématique.
10. Penser aux mesures de précaution liées à la célébration : prévoir du gel hydro-alcoolique pour prêtres, acolytes, lecteurs. Eviter au maximum les contacts multiples : une seule personne devant chaque micro, une seule personne pour manipuler les vases sacrés, panier de collecte à la sortie, distribution de la communion...
11. Déjà penser à l'organisation sanitaire des baptêmes : une seule famille par célébration, changement de l'eau après chaque baptême...
12. Désigner une personne responsable de la mise en œuvre de ces mesures dans chaque paroisse, en bonne concertation avec la Fabrique.

L'expérience de quelques jours liée à la reprise des funérailles montre que les participants aux assemblées sont de bonne volonté, mais qu'il n'est pas facile de se plier à ces mesures de précaution, parce qu'on n'est pas toujours suffisamment attentif à chacun des gestes à poser ou à éviter. Il faudra donc faire œuvre de pédagogie en expliquant et en rappelant encore et encore ce qui est demandé.

Merci de votre collaboration à chacun et de votre enthousiasme.
Avec mes salutations bien fraternelles.

Olivier Fröhlich
Vicaire général